



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

Affaires Juridiques
Ref : jac

ARRETE DU MAIRE
N°2025/107

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE - ACTES DE GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL ET ACTES DE GESTION URBANISME

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du Maire N°2025/88 du 3 Octobre 2025, portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant que pour la bonne marche du service urbanisme et du service des ressources humaines, et pour permettre une parfaite continuité du service public pendant l'absence du Maire prévue le vendredi 26 décembre 2025, il est nécessaire que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

ARRETE :

Article Premier : Il est donné délégation de signature temporaire le vendredi 26 décembre 2025 à Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE – Deuxième Adjointe à l'effet de signer les actes en matière de :

- Autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir déclaration préalable, certificats d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner).
- Police de mise en sécurité en cas de péril immeuble.
- Gestion du personnel communal.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la ville de Sannois est chargée de l'exécution du présent arrêté dont :

- Notification sera faite à l'Adjointe susnommée.
- Ampliation adressée à Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Sannois, le 17 décembre 2025
Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

ARR du 16/12/2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025.12.17 - Arr2025-107-AR

Publié le 16/12/2025